Tél : 0820 204 408
www.fr.jura.com

Conditions de garantie des machines automatiques JURA

GAMME GRAND PUBLIC

Pour cet appareil qui a été conçu et construit pour un usage domestique, Jura France SAS – 6-8 Rue Andras Beck – 92360 Meudon La Forêt – garantit au client final, en plus de ses droits à garanti vis-à-vis du vendeur, une garantie du fabricant, **pour autant que l'appareil JURA ait été acquis auprès d'un revendeur agréé par Jura France SAS**, et ce aux conditions suivantes :

1. **Durée de la garantie**

1.1 Usage à titre privé

La durée de la garantie s'élève à 24 mois et commence le jour de la vente au client final.

1.2 Usage à titre commercial ou professionnel

La durée de la garantie s'élève à 24 mois lorsque l'appareil est utilisé à des fins commerciales ou professionnelles **ou** dans le limite des capacités optimales définies par le fabricant soit :

- 6000 cycles d'utilisation pour la gamme **Ena**.
- 10000 cycles d'utilisation pour la gamme **Impressa**.
- 20000 cycles d'utilisation pou le Modèle **GIGA 5**.

La date d'achat et le type d'appareil doivent être attestés par un récépissé d'achat et le bon de garantie.

2. **Objet de la garantie**

Pendant cette période la garantie Bean To Cup porte sur les défauts liés à la conception ou à la fabrication de l'appareil. L'application de la garantie s'effectue, à l'appréciation de Jura France ou de centres services agréés par Jura France par la réparation, le remplacement des pièces défectueuses ou de l'appareil. L'exécution des prestations de garantie ne conduit ni à un prolongement ni à un redémarrage de la durée de garantie. Les pièces remplacées deviennent la propriété de Bean To Cup ou du centre service agrée ayant pris en charge l'intervention.

3. **Application de la garantie**

La prestation de garantie est annulée pour les dommages ou imperfections qui résultent d'une utilisation non conforme aux instructions, d'un maniement inapproprié, de tentatives de réparation par des personnes non autorisées ainsi que du non-respect du mode d'emploi. Si des instructions de service et d'entretien de JURA ne sont pas respectées ou s'il est utilisé des matériaux consommables (détergent, anti-calcaire, filtre à eau) qui ne correspondent pas aux spécifications originales, la garantie cesse également de s'appliquer. Les pièces usagées (par exemple : joint, disque à moudre, valves) sont aussi exclues de la garantie, au même titre que les dommages consécutifs à la présence de corps étrangers dans le broyeur (par exemple : pierres, bois, trombones, etc.…).

4. **Lieu d'application de la garantie**

Les prestations de garantie sont exécutées en France. Pour les appareils acquis dans un autre pays de l'U.E. ou emmenés dans un autre pays de l'U.E., les prestations sont consenties dans le cadre des conditions de garantie de JURA applicables pour ce pays de l'U.E. auprès des revendeurs agrées par JURA.

En France, les garanties sont exécutées après concertation avec la hotline du service clients au numéro 0820 204 408 via l'envoi ou la remise par :

Jura France SAS
Service clients JURA
N° de tél. 0820 204 408
E-mail :info@jura.fr
Heures d'ouverture du lundi au vendredi de 9h-12h et de 13h à 17h.
Adresse : 6-8 rue Andras Beck 92360 Meudon la Forêt
Ou par un centre service agrée acceptant la prise en charge de l'appareil.

Ou

Vous déposer votre machine à notre magasin,
situé 8 rue de la République – 76350 OISSEL – tél. : 02.35.64.61.64,
nous effectuons les démarches auprès de Jura.